

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 10/11/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2010-13-2-10

Séance du vendredi 5 novembre 2010

INSTITUT FRANCO-ALLEMAND DE RECHERCHES DE SAINT-LOUIS PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE DES SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE RECHERCHE ELSI

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2009-5-2-4 du 10 décembre 2009 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de prolonger la durée de validité des subventions de fonctionnement accordées à l'ISL pour le projet ELSI jusqu'au 31 décembre 2011. La subvention au titre de 2011, sera soumise au vote en 2011.
- Approuve l'avenant N°1 à la convention, y affèrent, et autorise le Président à le signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions